

Publié sur *Château-Thierry* (<https://www.chateau-thierry.fr>)

[Accueil](#) > Hospitalisation à domicile : que faire en cas de coupures d'électricité ?



Voir aussi :

Patient à haut risque vital (PHRV) : soyez informé en cas de coupure électrique | ARS Hauts de France

Contact :

ARS Hauts de France

Tél : 0 809 402 032

Mail : ars-hdf-veillesanitaire@ars.sante.fr

En raison des risques de coupures d'électricité cet hiver, l'Agence Régionale de Santé a mis en place un dispositif afin que les patients à haut risque vital puissent bénéficier d'une information dédiée de la part de leur fournisseur d'électricité.

A qui s'adresse le dispositif ?

- les patients sous respirateur sous respirateur artificiel plus de 20h par jour.
- les enfants sous nutrition parentérale par voie intraveineuse.

Quel service vous est proposé ?

En tant que patient à haut risque vital, vous bénéficiez d'un service d'information particulier de la part du réseau de distribution électrique :

- en cas de coupure imprévue, vous disposez d'un numéro de téléphone dédié (également connu de l'ARS) que vous pouvez composer afin de connaître la durée probable de la coupure, vous permettant (ou votre entourage) de vous organiser
- en cas de coupure programmée, le service de distribution vous prévient individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, de la date et de la durée de cette coupure.

Comment se faire connaître auprès de l'ARS pour être alerté en cas de coupure ?

Le patient (ou son représentant légal) doit se rapprocher de l'ARS des Hauts de France.

Une demande d'information particulière et un certificat médical doivent être remplis et envoyés par courrier à :

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
Direction de la sécurité sanitaire et de la santé
environnementale
Service de veille sanitaire
556, avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

L'ARS se chargera ensuite d'instruire la demande et d'enregistrer le patient sur la liste qui sera transmise aux distributeurs d'énergie.

Plus d'information :

Rendez-vous sur le site de l'ARS pour découvrir le dispositif en détail : **Patient à haut risque vital (PHRV) : soyez informé en cas de coupure électrique | ARS Hauts de France**

ou contactez l'ARS des Hauts de France :

- par téléphone : 0 809 402 032
- par mail : ars-hdf-veillesanitaire@ars.sante.fr

Source URL:<https://www.chateau-thierry.fr/article/hospitalisation-domicile-que-faire-en-cas-de-coupures-delectricite>